

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 à 19 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

**Etaient présents** : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, DUTERTRE Manon, BRAUD Catherine, LAMARCHE Catherine, BOUDIER Mickaël, NAULEAU Daniel.

**Etaient absents excusés** : GAULT Isabelle, MILLÉRIOUX Damien et AUBRUN Thomas

**Secrétaire de séance** : BOUDIER Mickaël

----

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

-----

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de rajouter un point concernant une proposition de changement d'horaires des agents techniques

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter celui-ci au point n° 3.2.

**Mouvements pendant la séance** : NEANT

**1- Présentation projet agri voltaïque**

Présentation par l'entreprise NOVAFRANCE Energy pour le projet de parc agrivoltaïque "La Raconnière" situé à l'intersection des Communes de Gourgé, Lageon et Louin ;  
Une demande de changement de zonage a été demandée et pourra être délibérée lors d'une prochaine réunion de Conseil dans le projet du PLUi.

**2- Approbation rapport CLECT : Finances**

Après lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le Conseil Municipal décide à l'unanimité :  
D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT  
D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**3 –1 Changement plafond régime indemnitaire IFSE mensuel**

Suite à la prise de fonction du nouvel agent technique le 23 janvier dernier, en remplacement de l'agent parti en retraite, il a été convenu lors de son entretien d'embauche d'aucune perte de salaire compte-tenu de sa mutation, c'est pourquoi il faut modifier le plafond du régime indemnitaire correspondant à la Commune de Gourgé qui est inférieur à celui qui sera versé.  
Montant actuel défini par la délibération du 22 décembre 2021 :  
Plafonds annuels maximum par agent à temps complet : Groupe C2 **1 500 €**

IFSE annuel nouvel agent : 2 268 € (189 €\*12 mois)

Il convient d'augmenter cette prime à 2 300 € ou plus afin de respecter cet accord

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette modification de plafond maximum à 2 300 € pour le groupe C2 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour remplir et signer tous les documents nécessaires à cette modification.

### **3 –2 Proposition changement horaires agents techniques**

Monsieur METAIS Jacques explique au Conseil la demande des agents techniques de vouloir changer les horaires de travail : réduire le temps méridien soit 1 heure au lieu d'1 heures 30 mn, Et changer leur mercredi après-midi de repos.

Les deux propositions ont été transmises :

Proposition 1 : un cycle de deux semaines égales à 70 heures, une semaine à 39 heures sur 5 jours et une semaine à 31 heures sur quatre jours, soit un vendredi de repos tous les quinze jours en alternance et toujours une présence d'un adjoint au moins le vendredi.

Proposition 2 : trois semaines de 39 h sur 5 jours et une semaine de 31 heures sur quatre jours du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et récupération des heures effectuées en plus du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril compte-tenu de la faible activité à cette période.

Après délibération le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour la proposition n° 1.

Une demande va être effectué auprès du Comité technique du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

### **4- renouvellement convention triennale entretien poteaux incendie**

La convention d'entretien des poteaux incendie arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Le SEVT propose une nouvelle convention triennale du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

La rémunération de cet entretien par poteau est de 55 € H.T. : 51 poteaux (52 € en 2024)

Ce contrôle triennal peut s'effectuer pour la totalité des poteaux ou par tiers tous les ans et facturé au nombre des poteaux contrôlés.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce renouvellement et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour remplir et signer la convention prévue à cet effet.

### **5- CDG 79 : Mise en concurrence pour les contrats collectifs de protection sociale complémentaire 2025**

Le CDG79 lance une procédure de mise en concurrence des contrats collectifs sur la prévoyance en 2025.

Lors de la dernière réunion du 18 décembre le Conseil Municipal à délibéré favorablement pour la participation aux consultations organisées par le CDG79.

Il convient maintenant de fixer les contributions obligatoires au financement de ces garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent pour couvrir :

Les risques santé : montant minimal s'élève à 15 € brut mensuel par agent

Les risques prévoyance : montant minimal s'élève à 7 € brut mensuel par agent  
La Commune adhère déjà au risque prévoyance avec une participation de 15 €

Le CDG 79 procèdera a lancement des appels à concurrence cette année pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une participation mensuelle par agent de :  
Risque santé : montant brut mensuel de 15 €par agent  
Risque prévoyance : montant brut mensuel de 15 € par agent

#### **6- CDG 79 : Renouvellement accompagnement dossiers retraite CNRACL**

Depuis 2007, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL (+28h hebdo), ainsi que les dossiers relatifs au droit à l'information, rendez-vous personnalisé. Cette adhésion annuelle est de 50 € par an.  
Cette convention arrivant à son terme au 31 janvier 2025, il convient d'adhérer à une nouvelle convention à partir du 1<sup>er</sup> février 2025 pour une période de 3 ans.  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement de cet accompagnement pour les dossiers retraite CNRACL.

#### **7- CDG 79 : Avenant convention mise à disposition personnel intérimaire**

Une convention a été établie avec la Commune pour la mise à disposition de personnels intérimaires.  
La participation aux frais de gestion de cette convention mentionnée à l'article 10 de cette convention augmente et passe à 5.5 % au lieu de 5 % en 2024, en cas d'utilisation de ce service.  
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette augmentation et cet avenant qui modifie l'article 10.

#### **8- CDG 79 : adhésion service mobilités évolution professionnelle**

Ce service a été créé pour permettre aux employeurs publics de répondre à une obligation réglementaire d'accompagner les agents dans leurs projets d'évolution professionnelle (Décret n° 2022).  
Le CDG 79 propose une adhésion au service mobilité avec une convention conclue pour 2 ans pour un coût total de 150 € pour les deux ans.  
Elle ouvre droit aux prestations d'accès aux atelier et entretiens diagnostics avec un conseiller en évolution professionnelle et à des formations mutualisées ainsi qu'un accompagnement individualisé pour des agents qui souhaitent s'engager dans un bilan professionnel.  
Après délibération le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif.

## **9 Annulation et remplacement délibération du 18 décembre 2024 pour les frais de repas du personnel en formation suivant décision préfecture**

Suite au courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres concernant les frais de repas lors des formations hors CNFPT validée lors du dernier Conseil du 18 décembre dernier, la délibération doit être annulée car les frais de repas ne doivent pas être basé sur le barème des impôts mais par un remboursement forfaitaire de 20 €, fixé suivant l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 révisé le 20 septembre 2023.

Après délibération et suivant les recommandations de la Préfecture des Deux-Sèvres le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et une contre d'annuler la délibération du 18 décembre et de la refaire avec un tarif de repas à 20 € pour les formations effectuées en dehors du Centre National de la Formation Professionnelle Territoriale.

## **10- Devis divers : Informatique et site internet**

10.1 Monsieur le Maire présente deux devis pour remplacer un ordinateur du poste Comptabilité devenu trop ancien suivant l'ancienne version de Windows XP acheté en 2014.

MICROGAT INFORMATIQUE : 886 € H.T.  
ABC INFORMATIQUE : 632 € hors installation

Après débat ces deux devis ne sont pas assez précis et d'autres renseignements doivent être demandés, à revoir lors d'une prochaine réunion

10.2 Monsieur le Maire présente un autre devis pour l'amélioration du site internet :

Prestataire Mon clocher : 350 € H.T. présence en ligne moderne et plus facile à gérer.  
Actuellement 341.38 € par an en 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le montant de 350 € H.T pour cette nouvelle version du site internet de la Commune.

## **11- Admission non-valeur restaurant Marmite**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants,

Monsieur le Trésorier de Saint Maixent a informé la commune que des créances sont irrécouvrables, cela concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 14 988.72 € (arrêté à la date du 23 octobre 2024) au nom des redevables suivants :

1. SAS NATOE suite à leur liquidation judiciaire du 24 septembre 2024 : impayés loyers, provision gaz et ordures ménagères.

Ces montants concernant l'exercice 2023 et 2024 et seront inscrits au budget annexe 2025.

**Le Conseil Municipal décide par 7 abstentions et 2 voix contre, de ne pas accepter ces créances irrécouvrables.**

## 12 Infos diverses

Prochaines réunion commissions :  
Commission Associations : 04 février à 19 h 30  
Commissions Scolaire : 04 février à 18 h 30  
Commission Voire Bâtiments : 10 février à 19 h 00

M Jean-Luc GIRARD précise que pour le point 1 : projet agrivoltaïque, les réunions publiques seront possibles après le dépôt des permis de construire concernés par les projets.

## 8- questions diverses : NEANT

## Fin du Conseil Municipal à 22 heures 00

### Rappel des délibérations du 29 janvier 2025

1. **Présentation projet agri voltaïque**
2. **Approbation rapport CLECT : Finances**
3. **Changement plafond régime indemnitaire IFSE mensuel et changement horaires travail agents techniques**
4. **Renouvellement convention triennale entretien poteaux incendie**
5. **CDG 79 : Mise en concurrence pour les contrats collectifs de protection sociale compl 2025**
6. **CDG 79 : Renouvellement accompagnement dossiers retraite CNRACL**
7. **CDG 79 : Avenant convention mise à disposition personnel intérimaire**
8. **CDG 79 : adhésion service mobilités évolution professionnelle**
9. **Annulation et remplacement délibération du 18 décembre 2024 pour les frais de repas du personnel en formation suivant décision préfecture**
10. **Devis divers : Informatique et site internet**
11. **Admission non-valeur restaurant Marmite**

## CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas Absent	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Absente	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien Absent